



**Siryae**

**Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau**

**Siège Social :** Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

**Tel :** 01.34.94.67.71 – **Fax :** 01.34.87.29.66 - **Mail :** [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

**SIRET N° :** 200 063 048 00017

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 AVRIL 2022

### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 AVRIL 2022 À 19H00

Date de convocation : 22 mars 2022	Membres présents : 38
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 39

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST et en même temps en distanciel.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	Visio	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	Visio	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie GONTHIER		X
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	Visio	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL		X
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X

MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	Visio	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Jean-Max PRATX	Visio	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON		X
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	Visio	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	Visio	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	Visio	
TACOIGNIÈRES	Patrice LE BAIL	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE		X
S.Q.Y.	Frédéric PELEGRIN	X	
(Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Brigitte BOUCHET	Visio	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Jean-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		X

## A DONNÉ POUVOIR :

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX donne pouvoir à Monsieur Dominique ARTEL, représentant la commune d'ORGERUS.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

## ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

### 1 – Approbation du compte rendu du 16 mars 2022

### 2 – Compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur pour l'année 2021,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président du SIRYAE,

Le Comité Syndical :

- Approuve le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2021.

### 3 – Compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n° D638-2021 du Comité Syndical du 13 avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

Considérant la nécessité pour le Comité Syndical de se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant la présentation par le Président du compte administratif 2021 puis après s'être assuré de son retrait de la salle, le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Christian LORINQUER soumet aux votes des membres du Comité le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Comité Syndical :

- Constate les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
EXPLOITATION	1 213 113,91	2 488 479,24	1 275 365,33
INVESTISSEMENT	1 548 843,61	2 538 419,68	989 576,07
LES RESTES A REALISER	5 787 280,00	1 915 575,00	- 3 871 705,00
EXCEDENT N-1	-	5 578 783,07	5 578 783,07
TOTAL GENERAL	8 549 237,52	12 521 256,99	<b>3 972 019,47</b>

- Décide d'approuver les dépenses et recettes du Compte Administratif de l'exercice 2021.

#### 4 – Affectation du résultat de clôture 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94504 du 22 juin 1994,

Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation et combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Comité Syndical :

- Affecte le résultat de clôture comme suit :
  - L'excédent de clôture de la section d'Exploitation constaté au Compte Administratif 2021 pour la somme de 1 275 365,33 € est affecté au compte « 1068 – Réserves » de la section d'Investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.
  - L'excédent de clôture de la section d'Investissement constaté au Compte Administratif 2021 pour la somme de 6 568 359,14 € est affecté au compte « R001 – Excédent d'investissement ».

#### 5 – Budget prévisionnel 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 16 mars 2022,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril 2022, Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2022,

Le Comité Syndical :

- Arrête le Budget Primitif 2022 comme suit :

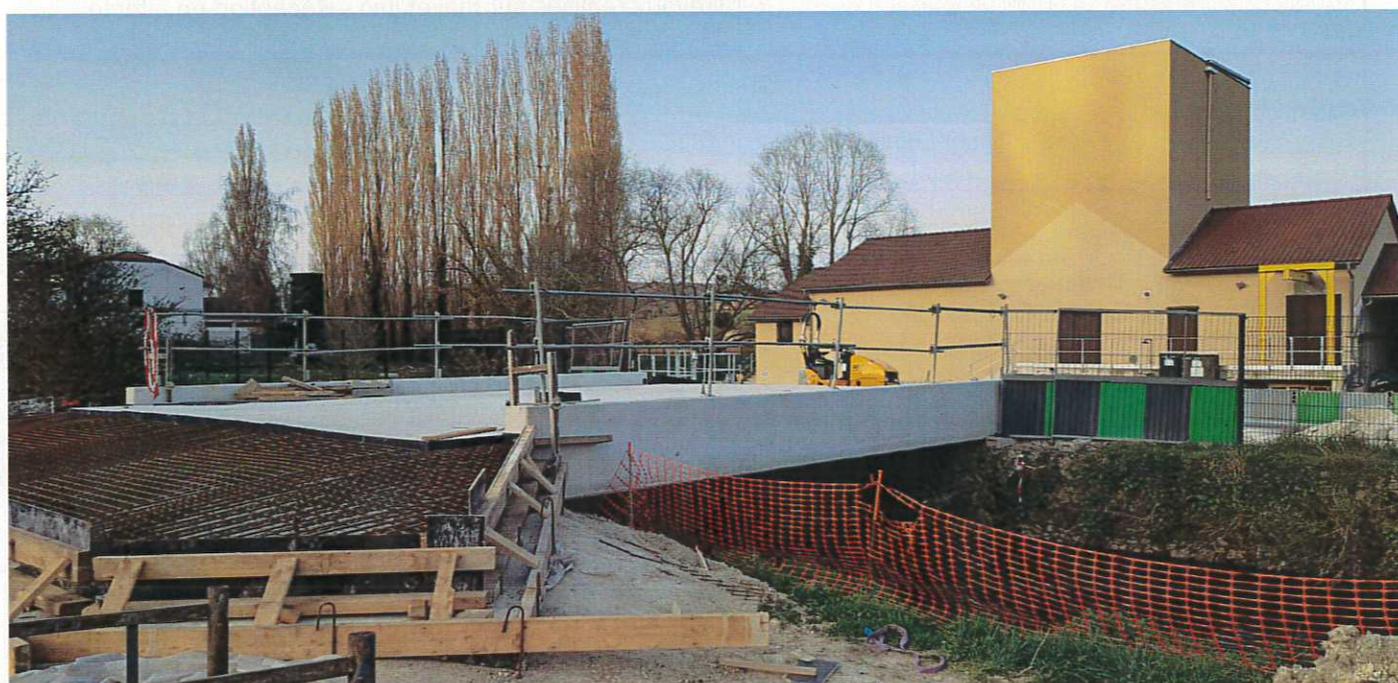
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2 623 222,85	2 623 222,85
Investissement – Nouvelles Propositions	11 383 653,39	8 686 999,25
Investissement – Les restes à réaliser	5 787 280,00	1 915 575,00
Excédent d'investissement reporté		6 568 359,14
Total de la Section d'Investissement	17 170 933,39	17 170 933,39
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 794 156,24</b>	<b>19 794 156,24</b>

## 6 – Compte rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2013		
<b>DUP</b>	Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé Entreprise retenue Conventions obtenues (6 sur 8) Travaux réalisés sur mai et juin - Réception en attente dernières conventions
PROGRAMME 2021		
<b>Canalisations</b>	Le Mesnil-Saint-Denis Rue Blaise Pascal	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés mars 2022
	Le Mesnil-Saint-Denis Rue Jean Racine	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés décembre 2021
	Maulette Rue de Champagne	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés décembre 2021
	Autouillet Route de la Haye Frogeay	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux terminés en octobre 2021
PONT DES BÎMES		
<b>Ouvrage</b>	Mareil-sur-Mauldre	Création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes Travaux en cours (fin prévue en avril 2022)

Photos de l'avancement des travaux de réalisation du pont sur le site des Bîmes :





## 7 – Informations du Président (Décisions)

**Décision n°2022-96** relative à la signature des conditions générales d'utilisation de Fiche client mises à la disposition du SIRYAE dans le respect du règlement général et protection des données personnelles avec la société SAUR, sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy les Moulineaux.

**Décision n°2022-97** relative à la signature d'un contrat n°P360-MABEHOU-PREMIUM avec la société Promosoft sise 1 rue Simon Laplace 28000 CHARTRES - pour les opérations de prévention, maintenance, assistance et sécurisation des équipements informatiques du Syndicat d'un montant de 1 852,80 € TTC pour une durée d'un an.

## 8 – Questions diverses

La représentante de la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) pour la commune de Magny-les-Hameaux évoque la présence de branchements en plomb (1) sur son territoire et d'une canalisation fuyarde rue Gabriel Péri (2).

1 Le Président rappelle que la suppression des branchements plomb a été réalisée sur l'ensemble du territoire du SIRYAE aux termes d'un programme en date du 8 avril 2008.

En conséquence, s'il est avéré l'existence de branchements non traités, la représentante de SQY est invitée à transmettre au SIRYAE la liste desdits branchements pour vérification et traitement éventuel.

2 Quant à la demande de changement de canalisation, il est rappelé que le choix des interventions est initialement effectué par les membres du Bureau puis du Comité, lesdits choix étant notamment dictés **en priorisant les canalisations situées sous les voiries dont la réfection est planifiée par les communes, permettant ainsi une économie à l'avantage tant des communes que du SIRYAE en ce que les travaux de voirie sont alors simultanés et non successifs.**

Les membres du Comité ont ainsi voté, lors de la dernière assemblée, le renouvellement de la canalisation sise rue Joseph Lemarchand pour la somme de 698 400 € TTC (soit 46,71 % du programme 2022 s'élevant à 1 495 200 € TTC) eu égard aux travaux de voirie projetés par SQY pour le second semestre 2022.

Or, le SIRYAE a récemment été informé que SQY ne souhaitait pas procéder à ses travaux de voirie simultanément avec les travaux du SIRYAE et reportait dès lors son intervention à 2023, générant ainsi des surcoûts à la fois inutiles et non chiffrés.

Le Président sollicite alors l'avis du Comité, lequel confirme sa position de principe de simultanéité et décide à l'unanimité le retrait de la rue Joseph Lemarchand du programme 2022 si SQY maintient sa décision de reporter à 2023 les travaux susvisés. SQY est invité à faire connaître sa réponse dans les meilleurs délais.

**Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

Le Président  
Guy PÉLISSIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
de la  
REGION  
D'YVELINES  
PRODUCTION DE L'EAU

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.